**Alerte sociale « conditions de travail » : CR d’entretien avec le DASEN**

**Toutes les sections départementales de la FSU-SNUipp ont décidé de déposer des alertes sociales conjointes dans toutes les DSDEN le 28 novembre, date de la tenue du groupe de travail ministériel consacré aux conditions de travail, afin de peser sur les discussions et d'obtenir des réponses immédiates.**

Ecole inclusive sans moyens, manque de personnels, injonctions ministérielles, vétusté du bâti scolaire… Les remontées du terrain et les signalements inscrits dans les RSST explosent sans que l’institution n’apporte de réponse à la hauteur des difficultés rencontrées par les personnels comme par les élèves.
Avec les 1709 suppressions de postes d’enseignant·es prévues dans le 1er degré pour la rentrée 2024, un choix est fait de laisser la situation se dégrader encore davantage.

**La FSU-SNUipp 68 a déposé une alerte sociale, mardi 28 novembre 2023.**

**Ses 2 co-secrétaires départementales ont été reçues mercredi 29 novembre** à l’Inspection académique par M. le DASEN, M. l’IENA adjoint en charge du 1er degré et M. l’IEN en charge de l’ASH.

**CONDITIONS DE TRAVAIL**

**FSU-SNUipp 68 : alerte sur la multiplication des situations de conditions de travail très dégradées** mettant en jeu la santé des personnels : Guebwiller, Mulhouse, Morschwiller, Saint Louis, Moosch, Sentheim, Waldighoffen et tant d’autres.

*M. le DASEN : des mesures seront, sont ou ont été prises mais leur efficacité se jouent sur un temps long : équipe pluridisciplinaire mobile (PE, Educateur·trice spécialisé·e, psychologue, assistant·e social·e), présence de l’EMS, préfigurateur CLA spécialisé, attention particulière lors des mesures de la carte scolaire, éducateur spécialisé financé par la CEA, Plan Mulhouse Ambition, AESH volante, IEN mobilisé.es, mise à disposition ponctuelle de brigades, de maîtres surnuméraires, formation des directeur à la gestion des conflits, groupe de travail sur les EBEP…*

*M. le DASEN souhaite être saisi immédiatement de toute crise importante dans les écoles afin de pouvoir mobiliser EMS, police, procureur si nécessaire.*

FSU-SNUipp 68 : le caractère non pérenne des mesures prises en urgence, au cas par cas, pose problème (manque de visibilité, nécessité d’intégrer des personnels sans cesse différents). Des maîtres surnuméraires sont nécessaires dans ces écoles. Des mesures d’allègement important des effectifs doivent être prises lors du CSA-SD de février 2024.

*M. le DASEN : le Recteur et lui-même sont très attentifs aux situations des écoles en difficultés, particulièrement celles de Mulhouse et Guebwiller. Une attention très particulière sera portée aux effectifs mais les moyens ne permettront certainement pas d’arriver à des effectifs type REP+ ailleurs qu’en éducation prioritaire.*

*Le problème est aussi de stabiliser les équipes dans certaines de ces zones en tension.*

SNUipp-FSU 68 : les mesures prises en REP+ ont permis de stabiliser les équipes… (effectifs, primes, heures de pondération et de formation)

FSU-SNUipp 68 : demande d’emplois « vie scolaire » pour aider les équipes dans la problématique de gestion des EBEP, des parents, de surveillance et de sécurité des écoles.

*M. le DASEN : quelques AED sont présent.es en REP+ mais leur répartition est inégale et inéquitable. Il y a effectivement besoin de personnels autres que des enseignant.es. Il porte et portera cette demande « à la centrale ».*

*Sécurité : une enquête auprès des écoles va être lancée afin de prioriser les écoles où la « sécurisation passive » doit être améliorée.*

FSU-SNUipp 68 : demande de mise à disposition de ZIL pour un temps d’échange sur temps élèves entre collègues ayant subi une crise importante dans leur école.

*M. le DASEN : il est favorable à un temps d’échange sur temps institutionnel. Il verra en conseil d’IEN pour « dégager des marges de manœuvre » (Zil ? décharge d’APC ? Brigades REP+ ? (la FSU-SNUipp s’est opposée à cette dernière solution).*

**FSU-SNUipp 68 : alerte sur l’augmentation du nombre de collègues en souffrance** mesurée par le nombre de demandes de démission, de rupture conventionnelle, de participants aux stages syndicaux « mobilités », de mails et coup de téléphone faisant état de souffrance, de demandes de droit de retrait ou de grève émanant de collègues…

*M. le DASEN : il « sent », cette année, une augmentation du mal être au travail mais rencontre surtout des collègues heureux. Il est difficile d’objectiver le nombre de collègues qui vont mal : pas d’augmentation exponentielle des démissions mais une augmentation sensible des faits établissements.*

*Il faut porter le discours que collectivement on va y arriver : confiance en la capacité individuelle et collective des collègues chacun à son niveau.*

FSU-SNUipp 68 : demande la mise en œuvre d’une médecine du travail qui permettrait d’objectiver le mal-être au travail.

Le discours positif n’est pas suffisant, des moyens importants en personnel sont nécessaires pour améliorer les conditions de travail des collègues.

**FSU-SNUipp 68 : demande de mesures urgentes :**

- **Des moyens supplémentaires** permettant de travailler dans des conditions sereines :

BAISSES DES EFFECTIFS à 24 élèves au maximum partout et 20 élèves maximum en REP/REP+ non dédoublée, + Effectifs très allégés dans écoles particulièrement en tension

RASED : redéploiement des 120 postes supprimés dans le département depuis 2008,

REMPLACEMENT : création de postes de remplaçant·es (60 postes de ZIL et 45 postes de brigade formation, non utilisation de la brigade REP+ pour le remplacement des collègues absents.

MAITRES SUPPLEMENTAIRES : redéploiement des « plus de maîtres que de classes ».

*DASEN : ces demandes ne relèvent pas de sa compétence. Mais il « croit » aux initiatives individuelles et collectives au service des élèves et du bien être des personnels.*

**- Une formation de qualité** : sur temps élèves, non centrée sur les fondamentaux, multidisciplinaire, basée sur les demandes des collègues (prise en charge des EBEP, différenciation, handicap, mais aussi arts visuels, EPS, histoire-géo…).

Pas de formation hors ORS et durant les vacances.

*DASEN : L’employeur est en droit d’exiger une formation. Il peut donc y avoir une formation obligatoire non laissée au choix des personnels. Mais il faudrait aussi une formation librement choisie. Le problème est le temps contraint. La formation durant les vacances est une bonne piste : les collègues volontaires sont rétribué.es et sont très heureux.ses* .

**- L’amélioration des conditions de travail des AESH** :

- recrutement afin d’accompagner les 549 élèves notifié·es non accompagné·es et diminuer le nombre d’élèves accompagné·es par AESH,

- limitation du nombre d’élèves accompagné·es (à 1 si EBEP éruptif·ve)

- augmentation salariale par refonte des grilles,

*DASEN : piste d’amélioration salariale : souhaite proposer aux mairies des conventions afin d’augmenter la quotité de travail des AESH (travail sur temps périscolaire).*

**- L’amélioration des conditions de travail des directeurs et directrices**

- allégement des tâches : moratoire sur LPI et Sortiesco ou à minima possibilité d’utiliser les formats papiers des documents, formation aux outils numériques sur temps institutionnel et non via des tutoriels

*M. le DASEN : note les dysfonctionnements de LPI et Sortiesco et la surcharge de travail occasionnée et réfléchira aux propositions de la FSU-SNUipp 68…*

- fin de la fusion des directions source de surcharge de travail non mesurée :

*M. le DASEN : un bilan sera fait des fusions déjà à l’œuvre. Assure que les fusions se sont faites sur la base du volontariat des directeurs.trices.*

- cadrage des temps de réunion : visio flash et réunions IEN déductibles des 18h car elles entraînent une surcharge de travail

*M. le DASEN : les directeur.tricess sont des cadres : il.elles ont la liberté de se former… Aucune surveillance de leur présence à ces visio et réunions (sur invitation et non sur convocation) ne sera réalisée.*

- augmentation des décharges y compris pour les grandes écoles (= décharge supp pour l’école)

*M. le DASEN : Les décharges statutaires ne sont pas de sa compétence mais favorable à une augmentation. Au niveau départemental : augmentation des décharges en travaillant sur la tailles des écoles (fusion de direction/d’écoles). Pour les très grandes écoles : favorable à la fusion de deux écoles pour obtenir deux décharges complètes. Favorable à l’utilisation de critères non uniquement basés sur le nombre de classe : ex : rural/urbain*

**PRISE EN CHARGE DES ELEVES A BESOIN EDUCATIF PARTICULIER**

**La FSU-SNUipp 68 alerte sur le lien (non exclusif) entre prise en charge des EBEP et souffrance au travail**

*M . le DASEN : croit beaucoup en l’efficacité du plan Ambition Mulhouse qui comprend un volet d’évaluation, d’étude et de compréhension du phénomène des EBEP éruptifs : comprendre les situations et les phénomènes avec l’aide d’universitaires de chercheurs, d’acteurs du terrains pluridisciplinaires.*

*Pour M. Le DASEN : 3 objectifs centraux / 3 piliers : prendre en charge l’élève, permettre à la classe de fonctionner, préserver les conditions de travail des enseignants.*

**FSU-SNUipp 68 : demande de mesures urgentes**

**-** **l’augmentation du nombre d’enseignant·es spécialisé·es**

redéploiement des 120 postes RASED supprimés dans le département depuis 2008)

recrutement de PsyEN, d’infirmières et médecins scolaires, d’enseignant·es référent·es,

**- la** **baisse des effectifs par classe** (cf paragraphe « conditions de travail »)

**-** **une** **formation continue de qualité pour tous les personnels** (cf paragraphe « conditions de travail)

**- la mise à disposition, en cas de crise, d’un PDMQDC (ZIL)**

*M. l’IENA : cela est fait au cas par cas autant que possible (brigadiers, ZIL) mais les moyens en personnel de remplacement sont contraints.*

**- mise à disposition de ZIL pour un temps d’échange sur temps élèves** entre collègues ayant subi une crise importante dans leur école. (cf paragraphe « conditions de travail »)

-  **la** **déscolarisation de certains élèves** :

*M. le DASEN : n’y est pas opposé, cela est possible dans les cas très particuliers si on obtient l’accord de la famille et si des soins et suivis sociaux sont mis en place par ailleurs*

**- l’augmentation du nombre de places dans les établissements spécialisés** et, en attendant, une priorisation pour les élèves super éruptifs

*M. l’IEN en charge de l’ASH : au niveau national, création de 50 000 « solutions » par la Conférence Nationale pour Handicap. La politique départementale est de permettre aux établissements de prendre plus d’élèves mais moins longtemps : développer les flux, notamment en ITEP et les passerelles entre milieu ordinaire et établissements spécialisés. L’absence de structures pour prise en charge des problèmes psychiatriques est un vrai problème dans le département.*

Note de la FSU-SNUipp 68 : ces solutions sont en fait constitués de nombreuses prises en charge dans le milieu ordinaire, avec accompagnement par les structures médico-sociales et des personnels spécialisés en position de conseil (cf Réponse du Ministère auprès du ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées, chargé des personnes handicapées publiée le 06/07/2023 :*Des moyens importants prévus (appui médico-social et moyens pour l'éducation nationale) et une montée en charge (programmation progressive dès 2024 jusqu'en 2027) : enseignants spécialisés pour renforcer les PIAL, enseignants référents handicap et accessibilité pédagogique dans chaque établissement, fonds matériel pédagogique, plan de formation dès la rentrée 2024 pour former les équipes pédagogiques, déploiement d'équipes mobiles médico-sociales qui pourront être sollicités à la demande des PIAL, déploiement de 100 projet pilotes pour permettre l'intégration d'IME dans les murs de l'école d'ici 2027, afin de construire les passerelles indispensables aux parcours. Enfin, afin de mieux répondre au défi de l'école pour tous, il est demandé aux établissements médico-sociaux pour enfants de se transformer pour devenir des plateformes, en partenariat avec les écoles, les collèges et les lycées. L'ambition que nous portons est une transformation majeure : celle de l'Ecole pour tous, qui accueille tous les élèves en situation de handicap, en leur apportant les aménagements et les accompagnements nécessaires.*

*M. l’IEN en charge de l’ASH: un autre objectif est de développer la prise en charge des élèves sans solution : réponse accompagnée pour tous (RAPT). Itep : augmenter le flux pour éviter de rupture scolaire*

FSU-SNUipp 68 : Qu’en est-il du développement de classes d’accueil temporaire ?

*M. l’IEN en charge de l’ASH : La CAT de Colmar n’est pas pourvue car on ne trouve personne…*

*M. le DASEN : L’équipe mobile pluridisciplinaire, sur Mulhouse, sera plus efficace qu’une classe d’accueil temporaire ; elle se déplacera dans les classes et pourra prendre en charge les élèves éruptifs, en lien avec l’enseignant.e, durant plusieurs jours, semaines… Elle pourra aller dans les familles, effectuer des bilans, conseiller des gestes professionnels car elle dispose de personnels variés (assistant·e social·e, psy, educ spé, enseignant·es)*

**ANALYSE DE LA FSU-SNUIPP68**

Comme M. Le Président et M. le Ministre de l’EN, M. le DASEN croit en la force des initiatives personnelles ou collectives au service du service public.

Mais le point de rupture est atteint dans les écoles : les personnels sont de plus en plus nombreux à évoquer désillusion, mal-être ou souffrance en même temps que les inégalités scolaires augmentent.

On ne peut donc se satisfaire de solutions contractualisées au cas par cas et basées sur l’énergie et les bonnes volontés des équipes.

Solutions développées par ailleurs sur des territoires parfois restreints et des temps limités.

Solutions disposant de moyens attribués sur des critères non égalitaires et peu transparents.

Solutions qui sont donc potentiellement amenées à disparaître si elles ont portées avec moins de force de persuasion (reconnaissons à M. le DASEN qu’il « mouille la chemise »).

Pour la FSU-SNUipp 68, les réponses apportées doivent être systématiques et systémiques. Cela passe, sans conteste, par des moyens humains.